

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TISSEIRE Bernard, Adjoint au Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09.04.2018

Présents : M. BOYER Denis, M. FAUCARD Philippe, Mme IMBERT Viviane, Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie, Mme LOPEZ Angeline, M. MARCHAND René, Mme MATHE Nicole, Mme MONTEJO Marie, Mme PECHOULTRES Cécile, M. PONS Alain, M. PUJOL Christian, Mme STERN-ALIE Babette, M. TISSEIRE Bernard.

Absents représentés : Mme BARLIAC-CLAUSOLLES Paulette (pouvoir à M. TISSEIRE Bernard), Mme CHIABRANDO Valérie (pouvoir à Mme MATHE Nicole), M. DANHO Aimé (pouvoir à Mme MONTEJO Marie), M. GATEIN Georges (pouvoir à M. BOYER Denis), M. SOTO Jean-François (pouvoir à M. PONS Alain).

Madame LAVAIL-MAZZOLO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

N° 2018-009

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur DEMANGE Serge, Maire,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017;
- A l'unanimité,
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-après ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1.091.185,04	-	516.079,72	-	1.607.264,76
Opérations de l'exercice ..	1.722.406,84	1.998.370,49	1.228.788,75	896.710,19	2.951.195,59	2.895.080,68
TOTAUX.	1.722.406,84	3.089.555,53	1.228.788,75	1.412.789,91	2.951.195,59	4.502.345,44
Résultats de clôture.....		1.367.148,69	-	184.001,16	-	1.551.149,85
Restes à réaliser.....			153.313,00	155.990,00	153.313,00	155.990,00
TOTAUX CUMULES.....		1.367.148,69	153.313,00	339.991,16	153.313,00	1.707.139,85
RESULTATS DEFINITIFS.....		1.367.148,69		186.678,16		1.553.826,85

L'an deux mille dix-huit, le quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09.04.2018

Présents : M. DEMANGE Serge, Maire ; M. BOYER Denis, M. FAUCARD Philippe, Mme IMBERT Viviane, Mme LAVAIL-MAZZOLO Nathalie, Mme LOPEZ Angeline, M. MARCHAND René, Mme MATHE Nicole, Mme MONTEJO Marie, Mme PECHOULTRES Cécile, M. PONS Alain, M. PUJOL Christian, Mme STERN-ALIE Babette, M. TISSEIRE Bernard.

Absents représentés : Mme BARLIAC-CLAUSOLLES Paulette (pouvoir à M. TISSEIRE Bernard), Mme CHIABRANDO Valérie (pouvoir à Mme MATHE Nicole), M. DANHO Aimé (pouvoir à Mme MONTEJO Marie), M. GATEIN Georges (pouvoir à M. BOYER Denis), M. SOTO Jean-François (pouvoir à M. PONS Alain).

Madame LAVAIL-MAZZOLO Nathalie a été élue secrétaire de séance.

N° 2018-008

COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Comptable a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Après avoir délibéré et à l'unanimité,
 - 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2018-010

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BILAN POLITIQUE FONCIERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales il convient de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017, ce bilan devant être joint au compte administratif.

Il expose que pour l'année 2017 la commune a cédé :

- les terrains cadastrés section D n°1244 et 1246 au Département de la Haute-Garonne, pour un montant de 1 euro.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire.

N° 2018-011

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Avec 19 voix POUR,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 * un excédent de fonctionnement cumulé de 1.367.148,69 euros
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2017</i>			
	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES	1.704.332,00 €	1.228.788,75 €	153.313,00 €
RECETTES	1.704.332,00 €	896.710,19 €	155.990,00 €
EXCEDENT ANTERIEUR		516.079,72 €	
RESULTAT CUMULE		+ 184.001,16 €	+ 2.677,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT		0 €	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2018			
A) EXCEDENT			
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)			0 €
Solde disponible :			
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)			1.367.148,69 €
B) DEFICIT			
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)			

N° 2018-012

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier toutes ses propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Après en avoir discuté, chapitre par chapitre, article par article, arrête pour l'année 2018 :
 * les recettes de fonctionnement à la somme de 3.362.256 euros
 * les dépenses de fonctionnement à la somme de 3.362.256 euros
 * les recettes d'investissement à la somme de 1.432.137 euros
 * les dépenses d'investissement à la somme de 1.432.137 euros
- Adopte avec 19 POUR, les propositions de Monsieur le Maire pour permettre l'équilibre du budget en 2018,
- Décide de demander au Service des Impôts que le produit direct soit porté à 1.091.474 euros pour l'année 2018.

N° 2018-013

FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts, notamment les limites de chacun d'après la loi, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï Monsieur le Maire,
- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 1.091.474 euros,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Vote les taux d'imposition, pour l'année 2018, comme suit :

IMPOTS	TAUX 17	TAUX 18	BASES	PRODUIT
TAXE D'HABITATION FONCIER BATI	14,33	14,69	3.332.000	489.471 €
FONCIER NON BATI	24,00	24,60	2.280.000	560.880 €
	173,67	178,02	23.100	41.123 €